

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2012

Etaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Valérie DEPIERRE ; Valérie ARBEL ; René BERNARD ; Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS ; Marie-Jeanne PITET.

Absentes : Jean-Paul GUIGNARD excusé donne pouvoir à PATRICK BERNARD ; Yves REYNAUD, excusé ;

Secrétaire de séance : Valérie DEPIERRE

Compte rendu précédente : sans observation

Travaux et achats en cours

Acceptation facture travaux maison 18 grande rue

Le conseil municipal après délibération et par 7 voix pour et 2 abstentions : vu sa délibération en date du 10 juillet concernant les travaux à réaliser sur la maison 18 grande Rue (propriété de la commune), accepte la facture de l'entreprise Le DU d'un montant total de 5 587 € HT du fait de travaux supplémentaires effectués.

Assainissement : une réunion devrait se faire avec les services de la ville d'Arbois.

Défibrillateur : l'installation devrait se faire rapidement, une communication sera faite.

Chemins dégradés : transport de ballast : le maire remercie monsieur Philippe BULABOIS pour avoir étendu gratuitement le ballast sur les chemins de la commune.

Des devis seront demandés pour curer les fossés et améliorer ces chemins afin de budgétiser les travaux en 2013, soit en stabiliser soit en goudron.

Cimetière : à nettoyer

Règlement intérieur : du fait d'un 2^{ème} blâme attribué à l'agent technique, et afin de mieux gérer les conflits avec le personnel, le maire informe le conseil que la création d'un règlement intérieur s'impose. Pour cela il propose de s'entourer des conseils d'un juriste. Des renseignements et devis seront demandés.

Sécurité dans la traversée du village : le maire prétend que le ralentissement doit se faire en amont. Installation de radars pédagogiques : il semble que le coût est élevé pour la collectivité par rapport au résultat escompté, qu'il n'y ait pas de baisse significative des infractions et que la durée de vie du matériel Est limitée. Reste comme possibilités : marquages au sol, plateaux et feux.

Le conseil demande de provoquer une réunion avec la DDT pour l'aménagement de l'entrée de village et la mise en sécurité de la traversée.

Restauration œuvres d'art

Le maire présente au conseil municipal des devis du Centre Régional de restauration et de conservation des œuvres d'art de Vesoul pour la restauration de deux objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques installés à l'église, à savoir : la statue Saint Jean Baptiste (objet classé) et celle de la Vierge à l'Enfant (objet inscrit).

Le conseil municipal, après délibération et par 9 voix pour, décide, afin de conserver le patrimoine de la commune, de faire restaurer ces statues selon devis présenté, et d'inscrire le projet dans l'opération de valorisation ouvrant droit aux subventions du Conseil Régional, soit pour 2013 l'opération « Splendeurs baroques dans le pays du Revermont » qui se déroulera durant l'été 2013 ; sollicite les subventions sur les exercices 2012 et/ou 2013 : de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), du Conseil Régional : du Conseil Général : 25 % ; s'engage à réaliser et à financer le projet si accord de subventions à hauteur de 1 300 € environ (part résiduelle à la charge de la commune) ; approuve le plan de financement présenté.

Carte communale, devis et factures pour modifications et études supplémentaires

Le conseil municipal après délibération et par 2 voix pour et 7 abstentions, accepte les devis pour modifications et études supplémentaires, à savoir : 3 réunions complémentaires par le cabinet d'études : 645,84 € TTC ; mise à jour et modification des documents pour travaux supplémentaires à la demande de la DDT : 1 772,24 € TTC et EMC environnement : 442,52 €.

Concours du Receveur municipal, attribution d'indemnité

Le conseil municipal décide après délibération et à l'unanimité des membres présents de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de budget, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, d'attribuer cette indemnité à Mr ACCARY Cédric, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Décisions modificatives n° 2 budget M 14, 2012

Le conseil municipal à l'unanimité décide les modifications suivantes sur le budget M 14 2012, pour travaux SIDEC extension réseau La croix 2: Dépenses d'investissement : chapitre 204 compte 20411 = + 6 964 chapitre 23 compte 238 = + 4 123 et compte 231 = - 11 087.

Affouages automne 2012

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, fixe le prix de l'affouage délivré à l'automne 2012 à 4 € le stère, et décide de lancer les inscriptions.

Vente de bois façonné

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de vendre environ 50 stères de bois à monsieur LOPPE Gregory, à 32 € le stère, le bois façonné par l'employé communal.

Subventions 2012

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2012 :

- Souvenir Français : 50 €
- Club « Mon Plaisir » : 150 € ;
- La V'lottière : 150 €

Location salle polyvalente

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, décide de louer la salle polyvalente à la FNACA, secteur d'Arbois mardi 23 octobre, pour leur assemblée générale, dans les conditions suivantes, et après signature d'un contrat de location : salle sans cuisine : gratuit ; frais de fonctionnement : 15,50 € et électricité 0,18 € le KW/H. Nettoyage et casse au frais de l'association.

Rapport annuel du SYDOM : le maire informe présente au conseil le rapport annuel du SYDOM.

Syndicat des eaux : compte rendu de la dernière réunion.

La secrétaire de séance,
V. DEPIERRE

Le maire,
P. BERNARD